

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 62 (1933)

Heft: 10

Rubrik: Examens pour l'obtention du brevet de capacité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Examens pour l'obtention du brevet de capacité

Les examens pour l'obtention du brevet de capacité que doivent subir les aspirants et aspirantes à l'enseignement primaire auront lieu, cette année, dans l'ordre suivant :

Epreuves écrites : pour les candidats et candidates des deux langues (2^{me} série d'épreuves), à l'Ecole secondaire des jeunes filles, à Fribourg (Gambach) : jeudi, vendredi et samedi 29, 30 juin et 1^{er} juillet ;

Epreuves orales : pour les aspirants et aspirantes, à l'école secondaire de Gambach, jeudi et vendredi 13 et 14 juillet ;

Examens des aspirantes, pour les branches ménagères, à l'Ecole secondaire de Gambach, samedi 15 juillet, et le même jour, pour les aspirants, branches spéciales, à l'Ecole normale d'Hauterive ;

Examens des candidates au diplôme de maîtresse d'ouvrages, à l'Ecole secondaire de Gambach, le jeudi 13 juillet.

L'horaire déterminera l'ordre des branches pour chaque jury.
Fribourg, le 19 mai 1933.

Le Conseiller d'Etat, Directeur :
J. PILLER.

Examens de renouvellement du brevet

La Direction de l'Instruction publique fait connaître ce qui suit aux instituteurs et institutrices appelés à subir en 1933 les examens de renouvellement du brevet :

1. La grammaire de l'Académie française est maintenue pour les examens de cette année ;

2. Pour la deuxième langue nationale, les œuvres désignées précédemment soit, pour l'examen d'allemand à la section française, *Sigisberg im rätischen Thale*, par P. Maurus Carnot, et pour l'examen de français à la section allemande, *La jeune Sibérienne*, de Xavier de Maistre (édition Hatier, les Classiques pour tous), sont maintenues encore cette année ;

3. Les sujets relatifs au dessin comme auxiliaire de l'enseignement ont été publiés dans le *Bulletin pédagogique* du 1^{er} juin.

Fribourg, le 2 juin 1933.

Le Conseiller d'Etat, Directeur,
J. PILLER.